

Rapport annuel

**SIAEP Les BRUYERES**

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

**2017**

## ■ **Caractérisation technique du service public de l'eau potable**

### ■ **ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE**

Le SIAEP LES BRUYERES regroupe les communes de BOURG-DES-COMPTES, BOVEL, BRUC-SUR-AFF, CHANTELOUP, COMBLESSAC, CREVIN, GUICHEN-PONT REAN, GUIGNEN, LA CHAPELLE-BOUEXIC, LE PETIT-FOUGERAY, LIEURON, LES BRULAIS, LOHEAC, VAL D'ANAST, MERNEL, PANCE, PIPRIAC, PLECHATEL, POLIGNE, SAINT-MALO-DE-PHILY, SAINT-SEGLIN et SAINT-SENOUX.

Elle dessert en outre (au moins partiellement) GUIPRY-MESSAC.

### ■ **ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE**

41 000 habitants

Population totale en vigueur en 2017 (données Insee : Populations légales millésimées 2014 - Décret N° 2016-1986 du 30 décembre 2016) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

### ■ **CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE**

Le 1er juin 2014, les SIE des Bruyères et de Maure-Mernel se sont regroupés pour former une nouvelle entité, le SIAEP Les Bruyères. Suite au regroupement, chaque entité d'origine conserve son contrat d'affermage.

**Secteur : Des Bruyères**

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2025.

**Secteur : Maure-Mernel**

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2021.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	Bornes fontaines à carte, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil, Espaces verts, Installations de téléalarme, télégestion, Plantations Toiture couverture zinguée
<b>Renouvellement</b>	clôtures et portails, des compteurs, des équipements électromécaniques, Eclairage extérieur des ouvrages et sites, Equipements hydrauliques de traitement et pompage, Installations électriques et informatiques, Matériels de téléalarme, Serrurerie, menuiserie, huissierie, vitrerie, mobiliers, Vannes et accessoires hydrauliques
<b>Prestations particulières</b>	entretien des points de distribution publics, Recherche et élimination de fuites

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	Bornes fontaines à carte, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil, Etanchéité des ouvrages de pompage et de stockage d'eau, Plantations, Toiture, couverture, zinguée
<b>Prestations particulières</b>	Mise en conformité:électricité, informatique, téléalarme, traitement des boues

## ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observation
d'import	SMP OUEST 35	Débit sanitaire 740 m3/j Livraison Plérillac	2002	11	Secteur Bruyères
		Débit sanitaire 350m3/j	1999		Secteur Maure-Memel
d'import	SM EAU DE LA FORET DE PAIMPONT		1985	20	Convention caduque
d'export	SIE DE GUIPRY-MESSAC-ST MALO DE PHILLY				Pas de convention
d'export	CEBR				

## ■ RESSOURCES EN EAU

Le RPQS concerne la nouvelle entité « SIE les Bruyères » sur les années 2014-2015-2016-2017. Pour avoir un historique des performances sur plusieurs années, les données 2013 des 2 SIE d'origine ont été consolidées.

### • Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Variation 2016/2017	Observations
Puits N°1, 2 et 3 de Bourhan SAINT-SENOUX	20	112 089	81 254	-27,50%	Respect de l'autorisation de prélèvement de l'AP du 16/09/2004 (80 000m3/an)
Forage de Memel	30	163 743	160 867	-1,88%	Non-respect de l'autorisation de prélèvement du 20/04/1988 (146 000m3/an)
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>275 812</b>	<b>241 921</b>	<b>-12,29 %</b>	

● **Volumes produits**

Ouvrage	Capacité de production [m <sup>3</sup> /j]	Production 2016 [m <sup>3</sup> ]	Production 2017 [m <sup>3</sup> ]	Variation 2016/2017	Observations
Usine de traitement de Bourhan SAINT-SENOUX		111 512	80 847	-27,50 %	
Usine de traitement de Mernel MERNEL	600	148 865	142 544	-2,94 %	
<b>Total produit [m<sup>3</sup>]</b>		<b>258 377</b>	<b>223 391</b>	<b>-13,54 %</b>	

Le rendement de l'usine de Bourhan est en 2017 de 99,5%, du même ordre qu'en 2016 (99,5%).

Le rendement de l'usine de Mernel est en 2017 de 88,7% du même ordre qu'en 2016 (89,7%).

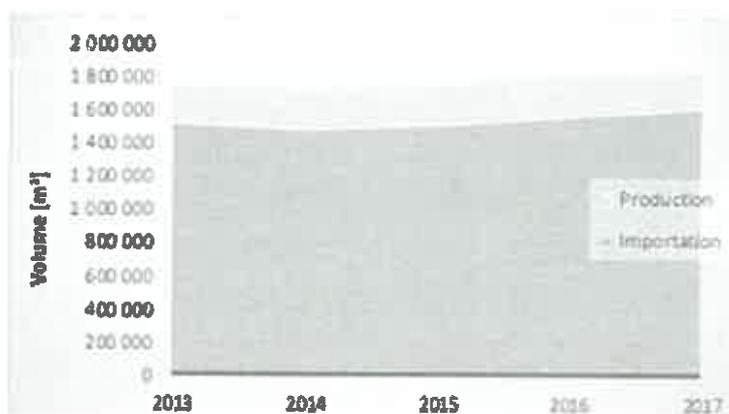
● **Importations d'eau**

Import depuis	Importé en 2016 [m <sup>3</sup> ]	Importé en 2017 [m <sup>3</sup> ]	Variation 2016/2017	Part 2017
SMP OUEST 35	1 547 077	1 605 023	+3,74%	98,29%
SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORET DE PAIMPONT	28 689	27 917	-2,69%	1,71%
<b>Total import [m<sup>3</sup>]</b>	<b>1 575 766</b>	<b>1 632 940</b>	<b>+3,63%</b>	<b>100%</b>

● **Total des volumes d'eau potable**

Total des ressources [m <sup>3</sup> ]	2016	2017	Variation	Part 2017
Ressources propres	258 377	223 391	-13,54 %	12%
Importations	1 575 766	1 632 940	+3,63 %	88%
<b>Total général</b>	<b>1 834 143</b>	<b>1 856 331</b>	<b>+1,21 %</b>	<b>100%</b>

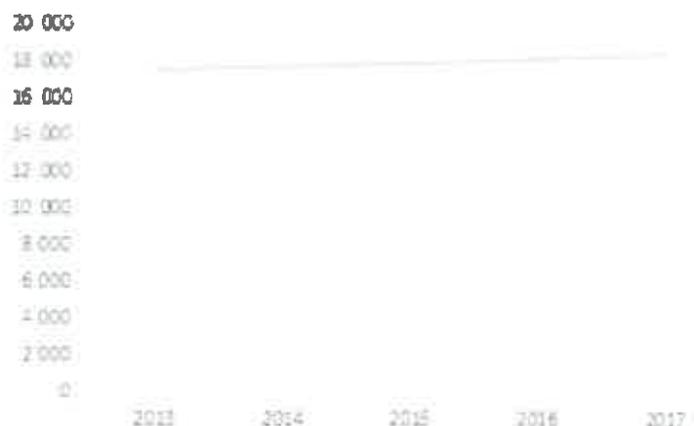
● **Evolution des volumes d'eau potable produits et importés**



■ **NOMBRE D'ABONNES**

Abonnés	2016	2017	Variation
Nombre total d'abonnés	18 140	18 434	+1,62 %

• *Evolution du nombre total d'abonnés*



• *Abonnés de l'entité tarifaire du syndicat*

BOURG-DES-COMPTES	1 352
BOVEL	256
BRUC-SUR-AFF	433
CHANTELOUP	672
COMBLESSAC	319
CREVIN	1 102
GOVEN	1
GUICHEN	3 174
GUIGNEN	1 638
GUIPRY-MESSAC	86
LA CHAPELLE-BOUEXIC	638
LE PETIT-FOUGERAY	342
LES BRULAIS	264
LIEURON	355
LOHEAC	358
VAL D'ANAST	1 572
MERNEL	486
PANCE	504
PIPRIAC	1 724
PLECHATEL	1 170
POLIGNE	511
SAINT-MALO-DE-PHILY	309
SAINT-SEGLIN	321
SAINT-SENOUX	847
<b>Total des abonnés</b>	<b>18 434</b>

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

Volumes [m³]	2016	2017	Variation
Volume produit	258 377	223 391	-13,54 %
Volume importé	1 575 766	1 632 940	+3,63 %
Volume exporté	- 12 879	- 15 743	+22,24 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>1 821 264</b>	<b>1 840 588</b>	<b>+1,06 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 451 481	1 471 549	+1,38 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>1 451 481</b>	<b>1 471 549</b>	<b>+1,38 %</b>

## LE PRIX DE L'EAU SECTEUR DES BRUYERES toutes taxes et redevances comprises

### Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	24,89	25,35	+1,85 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 200 m <sup>3</sup> )	0,7931	0,7790	-1,78 %
	N° 2 (au-delà de 200 m <sup>3</sup> )	0,7361	0,7210	-2,05 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	42,59	43,02	+1,01 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 200 m <sup>3</sup> )	0,8926	0,9015	+1,00 %
	N° 2 (au-delà de 200 m <sup>3</sup> )	0,7546	0,7635	+1,18 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Fonds de concours SMG [€/m <sup>3</sup> ]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,044	0,044	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

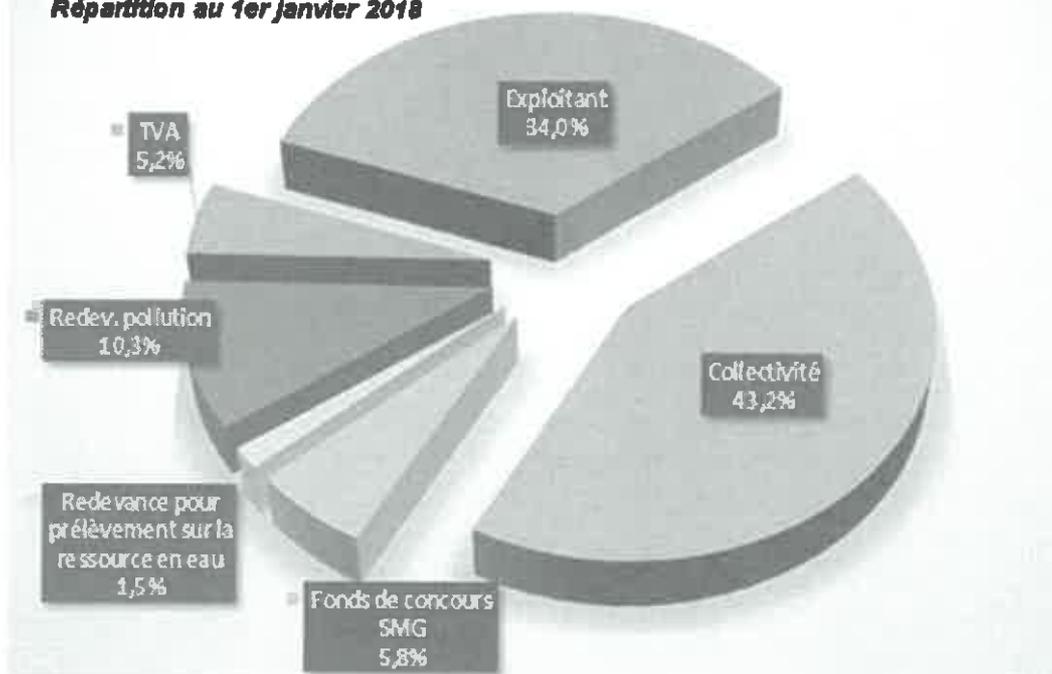
	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
Exploitant	120,06	118,83	-1,02 %
Collectivité	149,70	151,20	+1,00 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,28	5,28	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	18,23	18,24	+0,05 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>349,67</b>	<b>349,95</b>	<b>+0,08 %</b>

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,10 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,92 €/m<sup>3</sup>

### Répartition au 1er janvier 2018



## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	94	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	97	5	94,8 %	Trihalométhanes THM

Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2017 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI St Senoux (St Senoux et Pléchatel)	26,2 [17,5 – 36,1]	<seuil de détection	
UDI Les Fraux (Meneu + Import IAV) (Pipriez, Leuron, Bruc/AR, St Seulin et Gulpry)	13,9 [3,1 – 29,6]	<seuil de détection	1,7 [1,6 – 1,9]
UDI St Malo de P. (Bourg des Comptes, Crevin, Chanteloup, Le Petit Fougeray, Parcé, Poligné, Pléchatel, St Malo de P. Guichen et Gulpenen)	14,2 [2,9 – 38,2]	<seuil de détection	1,6 [1,3 – 1,9]
UDI Rennes Sud (Guichen)	17,1 [11,5 – 28,8]	<seuil de détection	Max : 0,8
UDI Lohéac (Lohéac, Guignen, Gulpry)	12,1 [3,1 – 26,0]	<seuil de détection	Max : 1,6
UDI Maure-Memel (Comblessac, La Chapelle Bouédic, Les Brulais, Maure de B. et Memel)	27,0 [10,5 – 42,5]	<seuil de détection	0,6 [0,3 – 1,0]
UDI Maure-Memel- Paimpont (Boval)	11,0 [7,9 – 12,3]	<seuil de détection	Max : 0,3

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. En août 2017, le contrôle sanitaire a révélé 3 dépassements de la teneur en THM dans le bourg de Poligné, avec une teneur maximale de 120µg/l. Les autres analyses réalisées en septembre 2017 non-conformes pour les THM sont dans les bourgs de St Malo de Phily de Bourg des Comptes avec respectivement des teneurs de 101µg/l et 103 µg/l. Pour les autres UDI, les résultats sont compris entre 11 et 98µg/l

## ■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux
Programme pluriannuel 2015 - 2017	4 864 577 €
Marché à bons de commande 2015-2018 (350 000 €/an)	1 400 000 €

## ■ PRESENTATION DES PROJETS

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Programme pluriannuel 2018-2019	2 600 000 €